

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 MARS 2026**



Nombre de conseillers : En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 16

Date de convocation : 24/02/2026.

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, VIALE Catherine (pouvoir de ROISSARD Marie), BAGNOL Frédéric, CHAIX Christiane (pouvoir de ALMARIC Dominique), d'HAILLECOURT Raymond, AVRILA Anne, RIBES Joël, RAJAIAH Carmel, RAGEL Jean-Antoine, GREGOIRE DOREL Patricia, VOISIN Frédéric, RANC Olivier, HILAIRE Stéphane, MORIN Aude, LEVEQUE Laurane.

Absents : CASTRO Marjolaine, BACQUET Franck, ROISSARD Marie (pouvoir à Catherine VIALE), AMALRIC Dominique (pouvoir à Christiane CHAIX)

Secrétaire de séance : LEVEQUE Laurane

FINANCES LOCALES - 7.1. Décisions budgétaires

D202603_001 : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET GENERAL

POUR : 16 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Sous la présidence de Mme Catherine VIALE, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2025 qui retrace l'exécution du budget 2025 (budget primitif, décisions modificatives). Il se résume comme suit, en mouvements réels et en mouvements d'ordre :

AVEC ORDRE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS		
	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	Résultats reportés 2024		641 869,27 €	1 232 451,70 €		590 582,43 €	
	Opérations de l'exercice 2025	1 578 615,91 €	2 421 641,48 €	3 158 724,21 €	3 024 190,89 €		708 492,25 €
	Opérations d'ordre 2025	405 000,00 €	0,00 €	18 604,13 €	423 604,13 €		0,00 €
	Totaux	1 983 615,91 €	3 063 510,75 €	4 409 780,04 €	3 447 795,02 €	590 582,43 €	708 492,25 €
	Résultats de clôture 2025		1 079 894,84 €	961 985,02 €			117 909,82 €

La section d'investissement présente en 2025 des restes à réaliser comme suit :

AVEC ORDRE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS		
	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	Résultats reportés 2024		641 869,27 €	1 232 451,70 €		590 582,43 €	
	Opérations de l'exercice 2025	1 578 615,91 €	2 421 641,48 €	3 158 724,21 €	3 024 190,89 €		708 492,25 €
	Opérations d'ordre 2025	405 000,00 €	0,00 €	18 604,13 €	423 604,13 €		0,00 €
	Restes à réaliser 2025			205 908,18 €	898 893,31 €		692 985,13 €
	Totaux	1 983 615,91 €	3 063 510,75 €	4 615 688,22 €	4 346 688,33 €	590 582,43 €	1 401 477,38 €
	Résultats de clôture 2025 avec RAR		1 079 894,84 €	268 999,89 €			810 894,95 €

Considérant le besoin de financement global de la section d'investissement de deux cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-neuf cts (268 999,89€) et de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 d'un million soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-quatre cts (1 079 894,84€),

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter au budget 2026 la somme de deux cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-neuf cts (268 999,89€) au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », et la somme de huit cent dix mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-quinze cts (810 894,95€) au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2025 consultable sur demande dans les locaux de la commune de Montboucher sur Jabron,

CONSIDERANT la panne nationale de la plateforme CDG-D de la DGFIP ne permettant pas de mettre en corrélation le compte administratif et le compte de gestion, il a été accordé par le bureau de contrôle de légalité la possibilité de voter le compte administratif exceptionnellement en l'absence de compte de gestion.

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré :

- **DE CONSTATER** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ainsi que leur affectation,

FINANCES LOCALES - 7.5 Subventions

D202603_002 : Demande de subvention « Produits des amendes de police 2026 »

POUR : 17 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Département de la Drôme, lors de la réunion cantonale du Canton de MONTELMAR 2, fixe chaque année des aides pour des actions relevant de la sécurité routière.

Pour l'année 2026, la Commune de Montboucher-Sur-Jabron constatant une très forte augmentation de la circulation en centre bourg notamment lors des périodes estivales, et le non-respect des limitations de vitesse, souhaite installer des ralentisseurs devant la mairie rue Fortuné Jacquier.

Il convient également de sécuriser l'accès au stade de foot chemin Guy Aubert par l'installation de barrières bois sur 110m.

TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE	
Barrières bois sur 110 m,	2 818.51€HT
2 coussins berlinois de 6 éléments	1 529.00€HT
TOTAL H.T.	4 347.51€HT

Après cet exposé, le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** la mise en œuvre des travaux de sécurisation routière suivants imputables sur le budget primitif 2026 :
 - Installer des barrières bois pour sécuriser le chemin piétonnier d'accès au stade de football,
 - Installer un coussin berlinois afin de réduire la vitesse devant la mairie
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Département de la Drôme au titre des Amendes de Police 2026,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 Marchés publics

D202603_003 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la phase 3 de l'aménagement du centre ancien

POUR : 17 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'aménagement et la mise en valeur du Centre Ancien ont pour but de faire du cœur du village un espace de vie agréable et un lieu de promenade permettant de redécouvrir le

château, les enceintes, les tours, les portes d'accès et courtines, la chapelle Saint-Blaise du XIV^e siècle et l'église Saint-Martin avec un accès aux personnes à mobilité réduite.

Compte tenu de l'ampleur des travaux, l'équipe municipale au début du projet a fait le choix de scinder en plusieurs phases cet aménagement du centre ancien dont la 1^{ère} prévoyait :

- ✓ L'enfouissement des réseaux secs et humides,
- ✓ Le renforcement de l'éclairage public,
- ✓ Le traitement de la porte sud,
- ✓ L'aménagement de l'ancien jardin du Curé,
- ✓ La reprise du parvis de l'église Saint-Martin,
- ✓ La création d'une aire de stationnement à l'est de l'église.

La 2^{ème} phase a permis :

- ✓ L'accès aux personnes à mobilité réduite à tous les espaces publics ouverts ou fermés,
- ✓ La création d'une liaison entre les trois ruelles du centre et la place des Résistants,
- ✓ Le réaménagement des abords de la chapelle Saint-Blaise,
- ✓ La Création d'un jardin communal respectant le panorama sur la plaine de la Valdaine et les Préalpes, incluant le confortement et la mise en sécurité des remparts Est,

Enfin, la 3^{ème} phase quant à elle concernera la place des Résistants et ses huit rues adjacentes : fin de la rue Zamenhof, fin de la rue du Patronage, rue des Sureaux, rue de la Calade, Chemin des Rondiers, chemin des Remparts, rue Edmond Marie Célie Marroux et rue du Château qu'il convient d'aménager tout en maintenant l'harmonisation des revêtements de surface et du mobilier urbain avec les matériaux utilisés lors des deux premières phases.

Pour la réalisation de cette troisième partie du projet, la commune a lancé en décembre dernier un marché à procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour laquelle deux candidats ont répondu :

Ordre d'arrivée du pli	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement, adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	Groupement le 15/01/2026 à 9h37 C2i - Bureau d'études VRD –285 rue Jean Rostand 26800 PORTES LES VALENCE - SIRET 403 102 502 00032 – c2i@c2iconseil.fr GEOVALLEES Géomètre expert – 208 route de Marseille 26200 MONTELIMAR – SIRET 520 560 327 00022 – contact@geovallees.fr Atelier TOMBOLO – Ingénieur paysager – 27 rue Gustave André 26400 CREST – SIRET 910 628 460 00016 – maxime.petillon@ateliertombolo.fr
2	Le 15/01/2026 à 15h54 BEAUR Sarl – Ingénieur conseil – 10 rue Condorcet 26100 ROMANS SUR ISERE – SIRET 343 906 392 00059 – contact@beaur.fr

Après analyse des offres, il en ressort le classement suivant :

	C2i Conseil /GEOVALLEES / Atelier TOMBOLO	BEAUR
Note financière sur 40	40,00	32,38
Note Technique sur 60	44,00	54,00
Total Général	84,00	86,38

Au vu des notes proposées ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	BEAUR Sarl – 10 rue Condorcet 26100 ROMANS SUR ISERE
2	C2i - 285 rue Jean Rostand 26800 PORTES LES VALENCE GEOVALLEES – 208 route de Marseille 26200 MONTELIMAR Atelier TOMBOLO – 27 rue Gustave André 26400 CREST

L'offre la mieux-disante est celle du cabinet d'études BEAUR 10 rue Condorcet 26100 ROMANS SUR ISERE.

Le montant des travaux de la phase 3 est estimé à un million sept cent cinquante mille euros hors taxe (1 700 000.00€HT), sur lequel s'appuie le coût de la maîtrise d'œuvre qui a soumissionné avec une rémunération de 5.56% du montant des travaux hors taxe, soit quatre-vingt-quatorze mille six cents euros hors taxe (94 600.00€HT) ou cent treize mille cinq cent vingt euros TTC (113 520.00€TTC).

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide de :

- ✓ **DONNER** un avis favorable à la phase 3 de l'aménagement du centre ancien,
- ✓ **RETENIR** l'offre du cabinet d'études BEAUR 10 rue Condorcet 26100 ROMANS SUR ISERE, classée en premier pour un montant d'honoraires fixé à 5.56% du montant des travaux hors taxe, soit quatre-vingt-quatorze mille six cents euros hors taxe (94 600.00€HT) ou cent treize mille cinq cent vingt euros TTC (113 520.00€TTC).,
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Phase 3 du centre ancien avec le cabinet d'études BEAUR 10 rue Condorcet 26100 ROMANS SUR ISERE,
- ✓ **INSCRIRE** les crédits au budget principal 2026 – Article 2313-935
- ✓ **CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

ACTES : 5.4 Délégation de fonction

D202603_005 : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- ✓ Vu l'article L2122-22 du CGCT,
- ✓ Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020,
- ✓ Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

NUMERO	Date	THEME	OBJET	Présentée en CM
D2026-01-04	16/01/2026	COMMANDE PUBLIQUE	Entretien groupe scolaire et vitrerie bâtiments communaux - Société ONASERV - Contrat 1 an renouvelable 2 fois tacitement - 24 090,42€TTC /an	03/03/2026
D2026-01-05	19/01/2026	COMMANDE PUBLIQUE	Entretien et maintenance des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux - Société LGLCLIM - 4 220,40€TTC pour un an	03/03/2026